

**Municipalité de Normétal
District d'Abitibi-Ouest
Province de Québec**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de
Normétal, située au 59, 1^{re} Rue, à la salle de l'hôtel de ville,
le 5 août 2025 à 19 h 30**

Sont présents : Mme Monique Bouchard, maire
MM Nestor Dubé, conseiller # 1
Patrice Morin, conseiller # 2 (à distance)
Gérald Lamoureux, conseiller # 3
Steve Lamoureux, conseiller # 5 (à distance)
Postes vacants : # 4 et # 6

Est absente : Mme Lyne Blanchet, greffière-trésorière

Est également présente : Mme Chantale Roy, greffière-trésorière- adjointe

1. Ouverture

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente, il est 19 h 30.

2025.08.140

2. Ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté et il demeure ouvert à toutes modifications.

Adoptée unanimement

3. Procès-verbaux

2025.08.141

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025.

Adoptée unanimement

4. Trésorerie

2025.08.142

4.1 Dépôt du rapport mensuel des revenus et des dépenses

La directrice générale adjointe dépose au conseil le rapport mensuel des revenus et des dépenses de la Municipalité au 31 juillet 2025.

2025.08.143

4.2 Liste des dépenses incompressibles

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale adjointe dans le cadre de la séance ordinaire du 5 août 2025;

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'autoriser le paiement pour :

- Juillet 2025 totalisant 4 977,63 \$ et représenté par les chèques L2500096 à L2500098;
- Août 2025 totalisant 10 866,03 \$ et représenté par les chèques L2500099 à L2500104;

IL EST RÉSOLU d'approuver le paiement des salaires des employés incluant les pompiers pour les semaines 28 à 31 de l'année 2025 totalisant 27 792,95 \$.

Adoptée unanimement

2025.08.144

4.3 Approbation du paiement des factures à payer

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu d'approuver le paiement des dépenses pour :

- Juin 2025 totalisant 13 390,83 \$ et représenté par les chèques P2500264 à P2500270;
- Juillet 2025 totalisant 371 963,08 \$ et représenté par les chèques C2500020; L2500096 à L2500098; P2500261 à P2500263 et P2500271 et 2500298.
- Août 2025 totalisant 10 866,03 \$ et représenté par les chèques L2500099 à L2500104;

Adoptée unanimement

5. Correspondance et information

Programme emplois d'été Canada	Dénonciation des coupures au programmes emplois d'été Canada
Ministère des ressources naturelles et des Forêts- Canton Desmeloizes, rang 10 lot 4	Prolongation de délai supplémentaire jusqu'au 1 ^{er} septembre 2025 afin de procéder aux travaux nécessaires à la libération et à la remise en état des lieux- demande photos à l'appui avant et après
Gouvernement du Québec/ Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE)	Aide financière maximum 20 000,00\$ pour des travaux d'amélioration des routes de notre municipalité.

6. Règlement

Aucun.

7. Avis de motion

Aucun.

8. Rapport des comités

Aucun

9. Voirie municipale

Aucun

10. Affaires nouvelles

2025.08.145 10.1 Inscription de la directrice générale au colloque de zone de l'ADMQ

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu d'inscrire la directrice générale madame Lyne Blanchet, au colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra à Amos, les 11 et 12 septembre 2025 et de défrayer le coût de l'inscription au montant de 350,00 \$ taxes incluses, dépense à imputer au poste budgétaire 02-130-00-454-00.

IL EST RÉSOLU QUE les frais de déplacement encourus soient remboursés.

Adoptée unanimement

2025.08.146 10.2 Abroger la résolution 2025.06.114 – Embauche d'une directrice générale et greffière-trésorière

CONSIDÉRANT QUE madame Caroline Chrétien n'accepte plus le poste de directrice générale et greffière-trésorière;

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu par les membres du conseil d'abroger la résolution 2025.06.114 - Embauche d'une directrice générale et greffière-trésorière.

Adopté unanimement

2025.08.147 10.3 Dénonciation des coupures au Programme Emplois d'Été Canada

CONSIDÉRANT QUE le programme Emplois d'été Canada soutient financièrement l'embauche de jeunes de 15 à 30 ans, permettant aux municipalités d'offrir des services de proximité, notamment dans les domaines des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes engagés via ce programme sont principalement affectés à des services essentiels comme les camps de jour municipaux, qui permettent aux parents de concilier travail et responsabilités familiales pendant l'été;

CONSIDÉRANT QUE les coupures observées dans le cadre du programme pour 2025 réduisent considérablement la capacité des municipalités à offrir ces services ;

CONSIDÉRANT QUE les incohérences observées entre les orientations du Gouvernement du Québec et celles du Gouvernement du Canada quant à l'intégration des jeunes au marché du travail, créent des situations ambiguës et nuisibles pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le maintien et l'amélioration des services aux citoyens nécessitent un soutien prévisible et équitable de la part du gouvernement fédéral;

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu

QUE le conseil municipal dénonce les coupures apportées au programme Emplois d'été Canada pour 2025, qui nuisent directement aux services offerts aux familles et aux jeunes ;

QU'il demande au Gouvernement du Canada de rehausser immédiatement et de façon significative le financement du programme, afin d'assurer le maintien des emplois d'été municipaux et des services publics qui en dépendent ;

QUE la Municipalité transmette une copie de cette résolution au premier ministre Mark Carney, à la ministre de l'Emploi, l'honorable Patty Hajdu, au député fédéral de la circonscription de l'Abitibi-Témiscamingue, monsieur Sébastien Lemire, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et la Fédération canadienne des municipalités ainsi qu'aux autres municipalités du Québec afin d'obtenir leur appui.

Adoptée unanimement

2025.08.148

10.4 Remboursement d'un trop payé - taxes à la vente- Vente camion Ford 1998

CONSIDÉRANT la réception d'une seule soumission au nom de M. Jacques Jolicoeur;

- **1 402 \$** pour le **camion Ford**, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE madame Lyne Blanchet, directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Normétal tout document nécessaire auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec pour la vente de ce camion;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Jolicoeur a trop payé de taxes concernant le véhicule Ford Van 1998, qui avait été remisé. La municipalité se doit de lui rembourser le montant de 239,80 \$

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu que la municipalité lui rembourse ce montant.

Adoptée unanimement

2025.08.149

10.5 Embauche de deux employés aux travaux publics

CONSIDÉRANT QUE deux postes aux travaux publics sont vacants à la suite de la démission des titulaires;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'assurer le maintien des services municipaux et la continuité des opérations;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de procéder à l'embauche de deux nouveaux employés aux travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE deux candidatures ont été retenues suite aux entrevues de sélection;

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par monsieur Patrice Morin et résolu :

QUE la Municipalité de Normétal procède à l'embauche de :

- Steve Lamoureux, au poste d'employé aux travaux publics ;

- Maxime Larouche Boucher, au poste d'employé aux travaux publics ;

QUE l'embauche soit effective à compter de la date de leur disponibilité;

QUE ces embauches soient soumises à une période de probation de six (6) mois.

QU'un contrat de travail soit signé avec les employés et la direction générale.

Adoptée unanimement

11. Période de questions

12. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de la séance.

2025.08.150

13. Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu de levée l'assemblée, il est 20 h 17 heures.

Adoptée unanimement

Monique Bouchard, maire

Chantale Roy, greffière-trésorière adj.